

MONPARCOURSpsy, LA BONNE CONSCIENCE DU GOUVERNEMENT

Les 1^{er} et 8 mars derniers, la proposition de loi n° 747 visant à favoriser *l'accompagnement des couples confrontés à une fausse couche* a été discutée et adoptée par l'Assemblée Nationale. Cette loi prévoit un adressage par les médecins et les sages-femmes vers des psychologues en libéral participant au dispositif MonParcoursPsy ou vers des psychologues hospitaliers.

Au-delà de sa position de boycott vis-à-vis de MonParcoursPsy, le SNP dénonce l'incohérence d'une prise en charge de cette problématique si particulière via ce dispositif :

- dont les premiers critères d'éligibilité sont des "troubles anxieux ou dépressifs d'intensité légère à modérée" ce qui est hors de propos lorsqu'on parle d'une interruption spontanée de grossesse,
- dont les modalités d'accueil ne permettent pas aux psychologues d'adapter les séances aux besoins particuliers de ces situations comme l'accueil conjoint du couple voire de leurs enfants si nécessaire,
- dont la possibilité de différer ce suivi dans le temps n'a pas été envisagée pour permettre aux couples de consulter dans l'après-coup ou en cas de reviviscence lors d'une nouvelle grossesse.

Le SNP s'interroge aussi sur la possibilité prévue par la loi d'orienter les couples vers des psychologues hospitaliers :

- alors qu'en France, beaucoup de maternités, de services de consultations gynécologiques et obstétriques ou d'équipes de liaison périnatale sont sous dotés en poste de psychologue,
- alors que les lieux gratuits de consultation en accès direct tels que les CMP sont saturés.

Si l'intention de prendre en compte le vécu des couples confrontés à une fausse couche est absolument nécessaire, le SNP dénonce encore une fois la méconnaissance des dispositifs existants de la part de ce gouvernement et de l'appareil législatif, la volonté de calquer tout type de problématiques au dispositif MonParcoursPsy – qui n'a pas fait ses preuves quoiqu'en disent ministres et députés de la majorité –, ainsi que le manque d'ambition et l'incapacité à répondre de façon adaptée aux besoins de la population en matière de santé publique.

Quelles que soient les causes de la souffrance psychique, le SNP n'aura de cesse de pousser les pouvoirs publics à créer des postes de psychologues dans la Fonction Publique Hospitalière afin de garantir une prise en charge psychologique de qualité pour l'ensemble de nos concitoyens.

La Commission FPH